Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260010910-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

DC.2026.109

Date de convocation : 19 juin 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 27	Votants : 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à salle Léon LE TUTOUR, 2, rue du stade, 56500 PLUMELIN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Martine AUDIC représentée par Mme Marie-Hélène JEHANNO, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA donne pouvoir à Philippe CADORET, Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Leslie OLIVEUX donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

Secrétaire de séance : M. Philippe AUDO

Désignation des membres du comité partenarial « Accueil du jeune enfant »

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment ses articles L. 214-1-3, L. 214-2 et L. 214-5,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 2324-1 et R. 2324-22,

VU la loi n° 2023-1196 en date du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, et notamment son article 17 instituant la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant,

VU la délibération n°2025-134 en date du 18 décembre 2025 relative à la mise en place d'un comité partenarial « accueil du jeune enfant »,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260010910-DE

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des représentants au sein du comité partenarial « accueil du jeune enfant »,

Considérant le rapport de la commission enfance jeunesse réunie le 11 mai 2026,

Considérant qu'il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE DESIGNER les six élus, parmi les membres du comité partenarial créé par la délibération n°2025-134 en date du 18 décembre 2025, comme suit :**
  - **Chantal BIHOES (Bignan)**
  - **Brigitte ETHORE (Guéhenno)**
  - **Isabelle LANTRIN (Buléon)**
  - **Christelle LIDURIN (Plumelin)**
  - **Mickaël OFFRET (Locminé)**
  - **Marie-Pierre PICAUT (Moréac)**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge de la petite enfance, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 30	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 30/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND